

## **Bibliographie pour le concours scolaire national AFFDU**

### **« Les Olympes de la Parole » 2010-2011 (10ème édition)**

Concours scolaire national ouvert aux classes de l'école élémentaire, du collège, des lycées filière générale et technologique et des lycées professionnels ainsi que de l'enseignement spécialisé.

#### **Sujet du concours 2010-2011**

**« En 2011, la représentation politique des femmes est-elle à parité avec celle des hommes ? Comment comprendre la situation actuelle ? Comment la faire évoluer vers une participation égalitaire entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, aux différents niveaux de la vie de la cité (conseil de classe, conseil de quartier...) et dans les différentes instances de l'Etat (communes, départements, régions, Assemblée nationale, Sénat...) ? »**

#### **Références législatives et règlementaires**

**Convention interministérielle du 29 juin 2006 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (BOEN n° 05 du 1<sup>er</sup> février 2007) :**

**en particulier l'axe 2 de la Convention : « Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes »,** qui recommande de « développer la réflexion des jeunes, tout au long de leur scolarité, sur la place des femmes et des hommes dans la société », réflexion visant à « transmettre une culture de l'égalité à celles et à ceux qui construiront la société de demain ».

**Socle commun des compétences, l'objectif n°6 :** acquérir des « **compétences civiques et sociales** », notamment concernant le respect mutuel et l'égalité femmes-hommes.

**3<sup>ème</sup> principe directeur de la circulaire de rentrée 2010 du 16 mars 2010 :** « Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux » **et son objectif 5** « Prévenir et lutter contre la violence et les discriminations », la circulaire précise que « **les établissements s'attacheront à promouvoir l'égalité entre les sexes, à tous les niveaux d'enseignement, par un apprentissage précoce qui permet de combattre les représentations stéréotypées et de construire dès la maternelle d'autres modèles de comportement, notamment en matière de choix et d'ambition scolaire** ».

**Circulaire du 6 mars 1998** (parue au Journal Officiel du 8 mars 1998) **relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.**

**Voir également les textes de l'Education nationale sur EDUSCOL et dans le BOEN**

#### **Lois et traités - Chartes**

**1944 (France) : l'Ordonnance du 21 avril 1944 donne aux femmes le droit de vote et d'éligibilité des femmes** « *les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* »

**1946 (France) : Préambule de la Constitution de la France du 27 octobre 1946, alinéa 3 : « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »**

**1950 (Europe) : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950**

**1957 (Europe) : Traité de Rome** dans lequel est inscrit le principe d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

**1980 (New-York-Nations Unies) : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (dite Convention CEDEF en français, CEDAW en anglais) adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, ratifiée par 20 pays en 1981, **ratifiée par la France en décembre 1983** (après une loi d'autorisation votée le 1<sup>er</sup> juillet 1983), elle entre en vigueur en France en mars 1984 :

**article 7** « *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit :*

*a) De voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et d'être éligibles à tous les organismes publiquement élus ;*

*b) De prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement ;*

*c) De participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays. »*

**article 8** « *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que les femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales »...*

**1997 (Europe) : Traité d'Amsterdam** : l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est une mission de l'Union européenne et un objectif transversal.

**1999 (France) : Loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 complétant la Constitution française du 4 octobre 1958 :**

**article 3** « *La loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »*

**article 4** « *Les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions déterminées par la loi »*

**Loi du 6 juin 2000 (France) : Parité en politique**

**2000 (Europe) : Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**

### **Quelques ouvrages et articles de revues**

- *Les droits de l'homme*. Anthologie proposée par Jean-Jacques Gandini, Librio , octobre 1998

- *Les droits des femmes*, par Evelyne Pisier, textes choisis avec Sara Brimo, Dalloz 2007 (en particulier la Première partie « Droits politiques »)
- *Les droits de l'enfant*, par Françoise Martinetti, collection Libro, 2002
- *Biographie de Jeanne Chaton (1899-1989)*, in revue Diplômées de l'AFFDU n° 201 de juin 2002, pp 45 à 55 (Jeanne Chaton, grande figure de l'AFFDU, « participa avec René Cassin à l'élaboration de la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU », « représentante de la France à la Commission de la Condition de la Femme de l'ONU »... elle « s'attacha à l'élaboration de la Déclaration contre toute discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1967 », cette Déclaration deviendra la Convention adoptée en 1979 par l'Assemblée générale de l'ONU)
- *Hommage à Simone Veil* (première Présidente du Parlement européen), in revue Diplômées de l'AFFDU n°228, mars 2009
- *Ni putes, ni soumises*, par Fadela Amara et Sylvia Zappi, La Découverte, 2003
- *Petit traité contre le sexisme ordinaire*, par Brigitte Grésy, Albin Michel, 2009
- *Questions à Muguette Dini*, (sénatrice depuis 2004, présidente de la Commission des Affaires Sociales depuis juillet 2009, in revue Diplômées de l'AFFDU n°231, décembre 2009
- *Si elles avaient le pouvoir*, par Isabelle Germain, éditions Larousse, 2008

## **Quelques repères sur l'accès des Françaises aux droits et à la politique**

**1884** : les filles sont autorisées à étudier le droit

**1920** : droit pour les femmes de se syndiquer sans l'autorisation de leur mari

**1936** : **Premières femmes sous-secrétaires d'Etat (sous le gouvernement Blum) : Irène Joliot-Curie** (sous-secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale, chargée de la Recherche scientifique) ; **Suzanne Lacore** (sous-secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé publique, chargée de la protection de l'Enfance) ; **Cécile Brunshvicg** (sous-secrétaire d'Etat chargée de l'Education nationale). Elles n'avaient alors pas le droit de vote.

**1938** : l'incapacité juridique de la femme mariée est supprimée par la loi

**1944** : le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes par l'ordonnance du 21 avril 1944

**1945** : création de l'Ecole Nationale d'Administration, mixte dès sa création

**1965** : de par la loi, la femme mariée peut travailler sans l'autorisation de son mari

**1974** : première femme à se présenter à l'élection présidentielle : **Arlette Laguiller**

**Françoise Giroud**, première secrétaire d'Etat chargée de la Condition féminine

Première femme sous-préfète : **Florence Hugodot**

**1979** : **Simone Veil**, Première présidente du premier Parlement européen de 1979 à 1982

**1981** : Première femme nommée Préfet : **Yvette Chassagne, préfète**

Première femme ministre des Droits de la Femme : **Yvette Roudy**

**1991** : Première femme nommée Premier ministre : **Edith Cresson**

**2002** : Première femme ministre de la Défense : **Michèle Alliot-Marie**

**2007** : Première femme ministre des Finances : **Christine Lagarde**, nommée ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi